Commune de CHELLES
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le vendredi 13 février à 18h00 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.

ORDRE DU JOUR :

1) Présentation du projet de territoire (PAS du Scot et PADD du PLUi) avec la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
2) Approbation du conseil municipal du 19 décembre 2025 ;
3) Délibération débat PAS/PADD ;
4) Tarif cantine de l'année scolaire 2025-2026
5) Questions diverses.

Le conseil se réunit à huis clos à la demande de Monsieur le Maire,

6) Délibération suppression et création de postes ;

Ce Conseil Municipal sera suivi de la Commission des finances

Chelles,
Le 09/02/2026.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

MAIRIE DE CHELLES
60 (OISE)